

Compte-rendu des délibérations du Conseil Municipal du onze avril deux mil dix neuf

L'an deux mil dix-neuf, le onze avril à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué par un pli contenant l'ordre du jour, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Monsieur Claude SERVAIS, Maire.

Présents : Claude SERVAIS – Patricia FERREIRA – Liliane SALSO-GROSSHENNY - Michel LANGLET - Patrick BAKUM - Jacques CARPENTIER - Marie-France DORÉ - Angélique SEARA – Mickaël FOUCHÉ - Jérôme DÉHU

Absent (s) excusé (s): Justine BOURDON

Karine BOUDESSEUL a donné procuration à Liliane SALSO-GROSSHENNY

Sébastien CARRARA a donné procuration à Patrick BAKUM

Nadia GARCIA a donné procuration à Jérôme DÉHU

Secrétaire de séance : Patricia FERREIRA

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance du 1^{er} février 2019.

Compte Administratif 2018 – Compte de Gestion 2018

M. le Maire quitte la salle, la présidence passe à Mme Liliane SALSO-GROSSHENNY.

Le Conseil Municipal se fait présenter le Compte Administratif 2018. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2018.

Le Compte de Gestion 2018 en tout point identique au Compte Administratif est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Résultat de l'exercice 2018 :

Excédent de fonctionnement :	+ 83 908,09 euros
Déficit d'investissement :	- 110 992,36 euros
Total	- 27 084,27 euros

Résultat de clôture 2018:

Excédent de fonctionnement :	+ 180 402,05 euros
Excédent d'investissement :	+ 132 417,18 euros
Total	+ 312 819,23 euros

Affectations des résultats

M. le Maire reprend la présidence de l'assemblée.

Le compte administratif 2018 et le compte de gestion 2018 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement brut de 180 402,05 euros et un excédent brut de la section d'investissement de 132 417,18 euros.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- L'excédent de fonctionnement d'un montant de 180 402,05 euros est repris au R 002 en fonctionnement pour le budget primitif
- L'excédent d'investissement d'un montant de 132 417,18 euros est repris au R 001 en d'investissement pour le budget primitif

Budget Primitif 2019:

Le Conseil Municipal se fait présenter le projet de budget primitif 2019.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal valident à l'unanimité les propositions de la commission des finances et approuvent le Budget Primitif 2019.

Fonctionnement :

Dépenses de fonctionnement :	831 279,00 euros
Recettes de fonctionnement :	831 279,00 euros

Investissement :

Dépenses d'investissement :	891 701,00 euros
Recettes d'investissement :	891 701,00 euros

Vote des taux d'imposition des taxes locales

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le taux des taxes constituant l'imposition locale suivant :

Taxe d'habitation : 16.82%, Taxe foncière bâti : 28.93%, Taxe foncière non bâti : 71.51%, Cotisations foncières des entreprises : 16.70%. M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les taux communaux n'ont pas augmenté depuis 1996.

Participation communale au RPI

M. le Maire informe les membres du Conseil qu'il y a lieu de se prononcer sur le montant que la commune verse au RPI pour le fonctionnement des écoles. Pour l'année 2019, cette participation est fixée par le RPI à 145€ par habitant ce qui représente pour la commune de Tracy le Val (1138hab.) un montant de 165010€, soit une augmentation de l'ordre de 13,5% par rapport à 2018. Ce montant ne sera versé que cette année, en 2020, la participation sera revue à la baisse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser au Syndicat Intercommunal de Regroupement Scolaire de Tracy le Mont / Tracy le Val la participation de 145 € par habitant soit pour l'année 2019 (1138 habitants) 165010€.

Subvention au CCAS : Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'attribuer un montant de subvention de 10 000€ au CCAS de Tracy le Val.

Subventions aux associations

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant des subventions aux associations de Tracy le Val:

- La Belle Epoque	500€	- Les Marcheurs du Val	500€	- La Boule TLV	300€
- Les Danseurs du Val	500€	- Créat'Oise	500€	- Happy Dance Club	500€
- Les Enfants des 2 Tracy	450€	- Les Rencontres	300€	- Combattants Républicains	300€
- Amicale des Sapeurs-pompiers d'Attichy	100€	- Vie libre	50€		

Création d'un poste d'Adjoint technique territorial

M. le Maire indique qu'un agent actuellement en contrat et dont celui-ci arrive à terme le 30 juin 2019 ne peut plus être renouveler. Il précise que les emplois permanent de la fonction publique doivent être pourvu par des fonctionnaires. Considérant la manière de servir de l'agent, M. le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un poste d'adjoint technique afin de procéder d'abord à la stagiairisation de l'agent pendant une durée d'un an et enfin à sa titularisation au bout de sa période de stage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide la création d'un poste d'adjoint technique à temps complet.

Inventaire communal

M. le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de sortir de l'actif les biens suivants réformés, il s'agit du tracteur ISEKI, d'une tondeuse et d'une tronçonneuse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette proposition.

Elections Européennes : tableau de présence

	Président	Assesseur	Assesseur
8h00 – 10h30	FERREIRA Patricia	DORÉ Marie-France	SEARA Angélique
10h30 – 13h00	SERVAIS Claude	FOUCHÉ Michaël	DÉHU Jérôme
13h00 – 15h30	SALSO Liliane	BAKUM Patrick	GARCIA Nadia
15h30 – 18h00	SERVAIS Claude	LANGLET Michel	BOUDESSEUL Karine

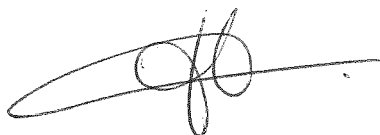
Questions diverses :

Réfection des trottoirs : M. le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de réfection des trottoirs vont commencer dès le 15 avril.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h30. Fait et délibéré au jour, mois, an susdits.

Patricia FERREIRA

Secrétaire de séance



Claude SERVAIS

Maire

